

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES MODIFIÉ A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024, LOT N° 4.

Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heure et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOY Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

CHAPUIS Gérard pouvoir à Nicole ROSIER
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Claire BILLON BERTHET
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Alain MASSIRONI
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.

Monsieur le Maire rappelle sa délibération n°2019 - 226, en date du 27 novembre 2019, et attribuant le marché des risques statutaires du personnel à Gras Savoye / Groupama à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 5 ans au taux de cotisation de 6,92 % selon la décomposition suivante :

- ⇒ décès : 0,17 %
- ⇒ accident du travail sans franchise : 1,58 %
- ⇒ congé longue maladie/CLD : 2,28 %
- ⇒ maternité : 0,54 %
- ⇒ maladie ordinaire (franchise 15 jours) : 2,35 %

Par courrier en date du 25 juillet 2023 l'assureur Groupama a informé la mairie de la résiliation à titre conservatoire du contrat de l'assurance des risques statutaires du personnel CNRACL à la date du 31 décembre 2023.

Dans un premier temps, et afin de prolonger l'assurance des agents concernés, Groupama a proposé de porter le taux de cotisation à 12,73 % sans modification de garantie.

Après négociation, 2 nouvelles propositions ont été élaborées :

- ⇒ porter le taux de cotisation à 10,38 % sans modification de garantie ou de franchises
- ⇒ porter le taux de cotisation à 9,00 % avec l'application d'une franchise proportionnelle de 20,00 % sur les indemnités journalières.

Après analyse, les membres de la commission finances réunis le 20 novembre 2023 retiennent l'offre qui porte le taux de cotisation à 10,38 % sans modification de garantie ou de franchises.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis des membres de la commission finance et de retenir l'offre consistant à porter le taux de cotisation à 10,38 % sans modification de garantie ou de franchises.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **RETIENT** la proposition d'avenant n°1 au lot n°4 « risques statutaires du personnel » au contrat initial qui a été confié à Gras Savoye / Groupama en date du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans, consistant à porter, pour l'année 2024, le taux de cotisation à 10,38 % sans modification de garantie ou de franchises.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire
Philippe EMIN

